

30
mars
2009

Les principales évolutions

1 Deux interfaces Trois interfaces

mails



- formulaire 2.0
- formulaire 1.7.4

web



EPP



- **formulaire 2.5**
- formulaire 2.0
- formulaire 1.7.4

mails



web



Nécessité aux bureaux d'enregistrement de faire un choix exclusif EPP ou mail (web toujours disponible).

Les formulaires 2.0 et 1.7.4 disparaîtront fin septembre 2009.

2 Enregistrement Enregistrement puis activation

L'enregistrement d'un domaine

=

publication dans le Whois + publication dans le DNS



create
(enregistrement)
publication dans le Whois



Status[Whois]
= *registered*

puis (optionnel)

update[tech]
(activation)
publication dans le DNS



Status[Whois]
= *active*

3 ZoneCheck pour de multiples opérations ZoneCheck uniquement pour l'update [tech]

- création
- changement de bureau d'enregistrement
- transmission volontaire
- mise-à-jour technique



Update [tech]



4 Changement de bureau d'enregistrement Transfer

Verrouillage du changement du bureau d'enregistrement par :

- Clé titulaire (non modifiable car liée aux invariants) pour les personnes physiques.
- Raison sociale, siren + phase d'identification a priori pour les personnes morales.

Le bureau d'enregistrement sortant peut retarder l'opération au maximum 42 jours.



Le bureau d'enregistrement sortant peut retarder l'opération au maximum 21 jours.

Verrouillage du **transfer** par :

- Le **auth_info** (modifiable par le bureau d'enregistrement).



Le **auth_info** doit être transmis par le bureau d'enregistrement au titulaire !

Le **auth_info** doit être modifié à l'issue du **transfer**.

Si aucune réponse du bureau d'enregistrement sortant, **transfer** au bout de **8 jours**.

30
mars
2009

Rédemption de 8 jours **5** Rédemption de 30 jours

Suppression avec une période de rédemption de 8 jours.

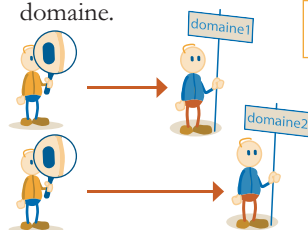


- Suppression avec une période de rédemption de **30 jours**.
- Restauration à l'identique du domaine supprimé (opération **restore**).
- Le statut *redemption* et la date de la suppression affichés dans le Whois.

L'opération **restore** n'est pas une nouvelle création et n'est pas soumise aux règles de nommage.

Identification par domaine **6** Identification par titulaire

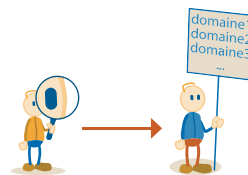
- Identification du titulaire (PM) pour un seul domaine.



- Identification systématique du titulaire



- Identification du titulaire (PM) pour l'ensemble de ses domaines.



- L'identification du titulaire a une « durée de vie » d'un an. Pendant cette période, l'identification n'est plus nécessaire pour toutes les opérations.



Si l'identification d'un titulaire (PM) est en état **KO**, l'ensemble des domaines du titulaire est susceptible d'être supprimé.

Rien ne change pour les titulaires PP.

À la fin de cette période, c'est une opération qui déclenche une nouvelle identification.

- **7** hold

∅



La mise à jour du hold permet de basculer le label **hold[Whois]** entre les valeurs *oui* et *non*.

- **Hold[Whois] oui** : les serveurs de noms du domaine, si présents, ne sont pas publiés dans le DNS. Le domaine n'est donc pas activé.
- **Hold[Whois] non** : les serveurs de noms du domaine, si présents, sont publiés dans le DNS.

Cette opération de mise à jour **ne déclenche pas de passage du ZoneCheck**.

Abandon manuel d'une opération **8** Cancel (abandon d'une opération)

L'abandon d'une opération par le bureau d'enregistrement se fait manuellement par l'AFNIC



Les opérations de **transfer** (changement de bureau d'enregistrement) et de **trade** (transmission volontaire) peuvent être abandonnées directement par le bureau d'enregistrement entrant.

DIA, DSIA... par fax **9** Document unique par fax/pièce jointe

Envoi de fax :

- Demande d'intervention AFNIC (DIA) (problème ou un contrôle d'identification).
- Demande spécifique d'intervention AFNIC (DSIA) (enregistrement d'un terme réservé).

Fax non identifié.



- Document unique d'en-tête de fax à générer depuis un site extranet et à imprimer au préalable.
- Possibilité d'envoyer les documents par mail en pièces jointes.

Les opérations

Création	→	Create
Changement de bureau d'enregistrement	→	Transfer
Mise-à-jour (administrative, technique)	→	Update [adm] [tech] [context]
Suppression	→	Delete
		Restore (restauration d'un domaine pendant la période de rédemption)
Transmission volontaire	→	Trade
Transmission forcée	→	Recover

Le code d'autorisation

Code d'autorisation : code généré par l'AFNIC dans le cadre d'opérations spéciales nécessitant un contrôle (création sous des domaines de second niveau, transmission forcée etc.).



Le code d'autorisation sert de auth_info « imposé ».

Les domaines de second niveau

Il n'est plus possible d'enregistrer sous les domaines :

- **.nom.fr** : les domaines existants sont néanmoins conservés.
- **.prd.fr, .presse.fr** : les domaines existants seront à terme supprimés

Les conventions de nommage aggro-nom.fr, cc-nom.fr, ville-nom.fr, mairie-nom.fr, cg-nom.fr, cr-nom.fr sont conservées et soumises à un enregistrement autorisé.



Guide des procédures :

www.afnic.fr/doc/interface/procedures

Informations régulières :

www.afnic.fr/operations

Contact :

support@afnic.fr